

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 AVRIL 2026 - 20h30

Présents (11) : M. LANG Jean-Louis, Mme CLEMENT Stéphanie, M. GERARD Olivier, Mme DUPRE Noémie, M. GEANT Michel, M. DEFRAIN Nicolas, Mme PIZZO Amandine, M. FREQUELIN David, M. QUENETTE Brice, Mme BONNEVILLE Sandrine et M. PETITDANT Serge

Procurations (4) : Mme Véronique VALDENNAIRE donne pouvoir à Mme PIZZO Amandine, Mme CHAROY Céline donne pouvoir à M. LANG Jean-Louis, Mme LAHAYE Charlotte donne pouvoir à M. GERARD Olivier et M. GONZALEZ Anthony donne pouvoir à M. PETITDANT Serge.

Secrétaire de séance : Mme CLEMENT Stéphanie

Président de séance : M. LANG Jean-Louis

Le quorum étant atteint, l'assemblée a pu valablement délibérer. 15 votants.

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal des décisions du Conseil Municipal du 7 avril 2026. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 avril 2026 (PJ par email)

26 – Vote du Compte Financier Unique 2025 - Commune

27 – Affectation des résultats 2025

28 – Vote des subventions 2026

29 – Vote du CFU 2025 - Assainissement

30 – Affectation des résultats 2025 - Assainissement

31 – Vote du CFU 2025 - Bibliothèque

32 – Affectation des résultats 2025 - Bibliothèque

33 – Vote du CFU 2025 - CCAS

34 – Affectation des résultats 2025 - CCAS

35 – Vote du budget primitif 2026 - Commune

36 – Vote du budget primitif 2026 – Bibliothèque

37 – Vote du budget primitif 2026 - CCAS

QUESTIONS DIVERSES

DELIBERATION N° 26026 – VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DE LA COMMUNE

Présenté par Stéphanie CLEMENT

Le conseil municipal approuve le compte financier unique 2025 du budget général de la commune et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT :

Recettes : 136 045,81 €

Dépenses : 280 060,17 € dont 97 138,67€ de déficit reporté

Résultat à la clôture de l'exercice : Déficits 144 014,36 €

Restes à réaliser en report : Dépenses : 32 000,00 €

Recettes : 0,00 €

Soit un besoin de financement de 32 000,00 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 451 601,48 €
 Recettes 1 335 395,46 € dont 767 653,69 € d'excédent de résultat reporté
 Résultat à la clôture de l'exercice : Excédent 883 793,98 €

VOTE : Adopte à la majorité des membres présents ou représentés

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 2 (M. PETITDANT Serge et M. GONZALEZ Anthony)

DELIBERATION N° 26027 - AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Sur proposition du Maire,

Le conseil municipal, constatant que le compte administratif voté ci-avant fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	116 140,29 €
Un excédent reporté de	767 653,69 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	883 793,98 €

Un déficit d'investissement de	144 014,36 €
Un déficit des restes à réaliser :	32 000,00 €
Soit besoin de de financement de	176 014,36 €

Décide d'affecter les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

Déficit d'investissement reporté (001) : 144 014,36 €

Excédent de fonctionnement reporté (002) : 707 779,62 €

Affectation complémentaire en réserve (1068) : 176 014,36 €

VOTE : Adopte à la majorité des membres présents ou représentés

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 2 (M. PETITDANT Serge et M. GONZALEZ Anthony)

DELIBERATION N° 26028 – VOTE DES SUBVENTIONS 2026

Après avoir entendu la présentation des demandes de subvention des associations communales, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes et prêts de salle pour la vie associative du village :

ASSOCIATION	MONTANT	PRÊT DE SALLE	Note
GST	2500	Terrain et vestiaires	entretien terrain, téléphonie, boissons, remplacement ballons et filets usagés 38 Adhérents dont 8 de Tantonville
Donneurs de sang	0	prêt de salle	
Relaxation	0	prêt de la salle	les participants prennent leur carte au foyer rural
AAPMA	175		449 adhérents dont 32 de Tantonville
AICA	150		13 adhérents dont 10 de Tantonville
Foyer Rural	2000		Subvention annuelle
	600	prêt de salles	Panneaux accordé par délibération 26003 175 adhérents
Familles rurales	4000		64 adhérents
Anime Ton Ecole	500		59 adhérents

Comme les années précédentes, les subventions suivantes seront également versées :

- Office de Tourisme pour aider à participer au développement économique du Pays du Saintois. Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'inscrire une dépense de 50 € au budget de la commune pour soutenir le développement local.
- Le Maire expose au conseil municipal que la commune de Tantonville est adhérente au CAUE de Meurthe-et-Moselle (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement). Le Maire expose l'intérêt de cette adhésion notamment au niveau du projet d'urbanisation et propose au conseil municipal de solliciter l'adhésion de la commune de Tantonville. Le Maire propose de renouveler l'adhésion au CAUE : 200 € pour les communes de plus de 600 habitants
- Le Maire propose de renouveler l'adhésion à la fondation du patrimoine : 200 € pour les communes inférieures à 3000 habitants

Après en avoir délibéré, il a été décidé de mettre 12000 € pour les associations au BP2026

VOTE : Adopte à la majorité des membres présents ou représentés

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 1 (Mme PIZZO Amandine, Présidente d'une association Tantonvilloise)

DELIBERATION N° 26029 – VOTE DU CFU 2025 DE L'ASSAINISSEMENT

Présenté par Stéphanie CLEMENT

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 37 111,46 €

Recettes : 244 839,56 € dont 227 596,56 € de résultat reporté

Résultat à la clôture de l'exercice : 207 728,10 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 70 575,97 €

Recettes : 211 292,26 € dont 131 669,40 € de résultat reporté

Résultat à la clôture de l'exercice : 140 716,29 €

VOTE : Adopte à la majorité des membres présents ou représentés

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 2 (M. PETITDANT Serge et M. GONZALEZ Anthony)

DELIBERATION N° 26030 - AFFECTATION DES RESULTATS 2025 DE L'ASSAINISSEMENT

Sur proposition du Maire,

Le conseil municipal, constatant que le compte administratif voté ci-avant fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	9 046,89 €
Un excédent reporté de	131 669,40 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	140 716,29 €

Un excédent d'investissement de	207 728,10 €
Un déficit sur les restes à réaliser de	0,00 €
Soit un excédent de financement de	207 728,10 €

Décide d'affecter les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

Excédent d'investissement reporté (001) : 207 728,10 €

Excédent de fonctionnement reporté (002) : 140 716,29 €

Le budget ASSAINISSEMENT étant clos au 31/12/2025, les excédents sont transférés au budget de la Commune dans les chapitres :

c/138 « Autre subventions investissement »	207 728,10 €
c/75821 « Excédent budget annexes administratifs »	140 716,29 €

VOTE : Adopte à la majorité des membres présents ou représentés

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 2 (M. PETITDANT Serge et M. GONZALEZ Anthony)

DELIBERATION N° 26031 – VOTE DU CFU 2025 DE LA BIBLIOTHEQUE

Présenté par Stéphanie CLEMENT

Le conseil municipal approuve CFU 2025 du budget bibliothèque et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT :

Pas d'investissement

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 3 726,41 €

Recettes : 5 250,03 € dont 1 250,03 € de résultat reporté

Résultat à la clôture de l'exercice : 1 523,62 €

VOTE : Adopte à la majorité des membres présents ou représentés

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 2 (M. PETITDANT Serge et M. GONZALEZ Anthony)

DELIBERATION N° 26032 - AFFECTATION DES RESULTATS 2025 DE LA BIBLIOTHEQUE

Sur proposition du Maire,

Le conseil municipal, constatant que le compte administratif voté ci-avant fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	273,59 €
Un excédent reporté de	1 250,03 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	1 523,62 €

Un déficit d'investissement de	0 €
--------------------------------	-----

Un déficit sur les restes à réaliser de	0 €
---	-----

Soit un besoin de financement de	0 €
----------------------------------	-----

Décide d'affecter les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

Excédent d'investissement reporté (001) :	0 €
---	-----

Excédent de fonctionnement reporté (002) :	1 523,62 €
--	------------

VOTE : Adopte à la majorité des membres présents ou représentés

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 2 (M. PETITDANT Serge et M. GONZALEZ Anthony)

DELIBERATION N° 26033 – VOTE DU CFU 2025 DU CCAS

Présenté par Stéphanie CLEMENT

Le conseil municipal approuve le CFU2025 du budget CCAS et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 595,00 €
Recettes : 595,00 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 1 570,10 €
Recettes : 2 383,15 €

Résultat à la clôture de l'exercice : 815,05 €

VOTE : Adopte à la majorité des membres présents ou représentés

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 2 (M. PETITDANT Serge et M. GONZALEZ Anthony)

DELIBERATION N° 26034 - AFFECTATION DES RESULTATS 2025 DU CCAS

Sur proposition du Maire,

Le conseil municipal, constatant que le compte administratif voté ci-avant fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement de	225,10 €
Un excédent reporté de	1040,15 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	815,05 €

Un déficit d'investissement de	0 €
Un déficit sur les restes à réaliser de	0 €
Soit un besoin de financement de	0 €

Décide d'affecter les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

Excédent d'investissement reporté (001) :	0 €
Excédent de fonctionnement reporté (002) :	815,05 €

VOTE : Adopte à la majorité des membres présents ou représentés

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 2 (M. PETITDANT Serge et M. GONZALEZ Anthony)

DELIBERATION N° 26035 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

Le projet de budget primitif de l'exercice 2026 de la section de fonctionnement est présenté par chapitres, tant en dépenses qu'en recettes.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à :	978 466,84 €
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à :	1 394 748,91 €

La section de fonctionnement est présentée en suréquilibre de recettes pour un montant de 416 282,07 € en raison du report des excédents constatés en 2025 en fonctionnement.

Ainsi le budget primitif 2026 peut être voté en suréquilibre en application de l'article L-1612-7 du code général des collectivités territoriales. « 1612-7 et L. 1612-14 du CGCT) **Le contrôle de l'équilibre du budget vise principalement à s'assurer de l'évaluation sincère des inscriptions**

budgétaires et de la couverture du remboursement en capital de l'emprunt par des ressources propres »

Le projet de budget primitif de l'exercice 2026 de la section d'investissement est présenté article par article tant en dépenses qu'en recettes :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à :	717 492,32 €
	(dont 32 000,00 € de reste à réaliser)
Les recettes d'investissement s'élèvent à :	717 492,32 €

Ainsi la section d'investissement du budget primitif 2026 peut être votée à l'équilibre en application de l'article L-1612-7 du code général des collectivités territoriales

Le conseil municipal prend acte du vote du budget primitif 2026 (section d'investissement + section de fonctionnement) en suréquilibre de recettes pour un montant de 416 282,07 €

Le conseil municipal adopte le budget primitif 2026 de la Commune tel que présenté et résumé ci-dessous :

Section d'investissement :

Dépenses :	717 492,32 € dont 32 000,00 € de reste à réaliser)
Recettes :	717 492,32 €

Section de fonctionnement :

Dépenses :	978 466,84 €
Recettes :	1 394 748,91 €

VOTE : Adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

DELIBERATION N° 26036 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA BIBLIOTHEQUE

Le projet de budget primitif de l'exercice 2026 de la section de fonctionnement est présenté par chapitres, tant en dépenses qu'en recettes.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à :	5 523,62 €
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à :	5 523,62 €

La section de fonctionnement est présentée en équilibre en recettes et en dépenses en raison du report des excédents constatés en 2025 en fonctionnement pour un montant de 1 523,62 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter à l'unanimité l'ensemble de la section de fonctionnement pour un montant de : 5 523,62 € en dépenses et en recettes

Le projet de budget primitif de l'exercice 2026 de la section d'investissement est présenté article par article tant en dépenses qu'en recettes :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à :	0,00 €
Les recettes d'investissement s'élèvent à :	0,00 €

VOTE : Adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

DELIBERATION N° 26037 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU CCAS

Le projet de budget primitif de l'exercice 2026 de la section de fonctionnement est présenté par chapitres, tant en dépenses qu'en recettes.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à : 1 565,05 €

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à : 1 565,05 €

La section de fonctionnement est présentée en équilibre en recettes et en dépenses en raison du report des excédents constatés en 2025 en fonctionnement pour un montant de 815,05 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter à l'unanimité l'ensemble de la section de fonctionnement pour un montant de : 1 565,05 € en dépenses et en recettes

Le projet de budget primitif de l'exercice 2026 de la section d'investissement est présenté article par article tant en dépenses qu'en recettes :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à : 0,00 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à : 0,00 €

VOTE : Adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

QUESTIONS DIVERSES :

- Point sur le retour de l'enquête MMD 54 sur la sécurité du village avec possibilité d'une réunion publique
- Prochaine organisation d'un tour de village avec les élus pour les questions de voirie et de bâtiments

La séance est levée à 22h20

Le Maire
Jean-Louis LANG



La Secrétaire de séance
Stéphanie CLEMENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphanie CLEMENT', written over a horizontal line.